

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 06 Juillet 2023

Délibération n°20230706_11

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 44

Suppléants : 4

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ECONOMIE : renouvellement de la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes Cœur de Charente relative à la mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2023-2028

Le jeudi 06 Juillet 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MANSLE-LES-FONTAINES.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-RAMEZI Christelle suppléante PINEAU Francine

2-CHOLEWKA Marie suppléante de BOUYSSSET Céline

3-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

4-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud

2-KAUD Pascal pouvoir à CROIZARD Christian

3-PAPILLAUD Sonia pouvoir à LACROIX Aurélie

4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

6-MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à FOURÉ Brigitte

8-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CRINE Jean-Jacques – DURAND Jean-Louis - BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – PINTUREAU Romain – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ECONOMIE : renouvellement de la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes Cœur de Charente relative à la mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2023-2028

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022.950 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°20190523_07 du conseil communautaire en date du 23 mai 2019 approuvant le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente »,

Vu la délibération n°20220712_08 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 modifiant le règlement d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente »,

M. le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que dans le cadre de la compétence partagée en matière économique entre la CDC Cœur de Charente et la Région Nouvelle Aquitaine, une convention d'application du schéma régional économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) doit être signée entre les deux collectivités.

Celle-ci autorise notamment la Communauté de communes à mettre en place un système d'aides aux entreprises.

Il précise qu'une convention a été signée en 2019 au moment de la mise en place de l'aide « Coup de pouce Cœur de Charente ». Pour continuer à verser cette subvention d'investissement aux entreprises éligibles du territoire, Monsieur le Vice-Président propose de reconduire la convention pour la période 2023-2028.

5 entreprises sont aujourd'hui en attente de paiement de la subvention qui leur a été allouée, faute de renouvellement de ladite convention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER la convention de mise en application du SRDEII établie avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2028 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes notariés et tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

